

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DE LA  
CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ORGANISATION  
OUEST AFRICAINE DE LA SANTÉ (OOAS) ET LA MISE EN  
PLACE D'UN SYSTEME DE PREVENTION ET DE GESTION  
DE CES RISQUES**

## I. CONTEXTE

Le développement socio-économique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest constituée de 15 pays membres<sup>1</sup>, l'intégration régionale et la libre circulation des biens et des personnes prônés par les Pères Fondateurs de la Communauté, reposent sur un pilier essentiel qui est la santé, car une population en bonne santé est le levier du développement durable de toute nation.

Ainsi, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) qui est l'Institution spécialisée en matière de santé de la CEDEAO a été créée en 1987 par le Protocole A/P2/7/87 adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres et dont l'Article III en précise la mission qui est de **Offrir le niveau le plus élevé en matière de prestations de soins de santé aux populations de la sous-région sur la base de :**

- l'harmonisation des politiques;
- la mise en commun des ressources et
- la coopération entre les Etats membres et les pays tiers;

en vue de trouver collectivement et stratégiquement des solutions aux problèmes de santé de la sous-région. La vision de l'Institution est celle d'une OOAS reconnue par les Etats Membres et la Communauté Internationale comme étant l'instrument principal de l'intégration régionale en matière de santé permettant d'avoir des interventions et programmes efficaces avec un grand impact.

Pour réaliser sa mission, l'OOAS s'est doté de plans stratégiques dont le troisième en cours de mise en œuvre couvre la période de 2016 à 2020 et comporte 13 programmes prioritaires parmi lesquels ceux relatifs à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent, du jeune et de la personne âgée, et au renforcement des capacités institutionnelles de l'OOAS.

Ainsi, l'OOAS, dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes prioritaires, avec l'appui technique et financier du Royaume des Pays-Bas, a mis en place le Projet « Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et Jeunes dans l'espace CEDEAO (SSRAJ CEDEAO) », d'un montant de 6,6 millions d'Euros pour une période de deux ans à compter de janvier 2018.

Pour s'assurer de la mise en œuvre efficace de ce Projet, une analyse de la capacité organisationnelle (COCA) de l'OOAS a eu lieu et dont l'une des recommandations essentielles est l'établissement d'une cartographie générale des risques liés à toutes les activités de l'Institution et la mise en place d'un système de prévention et de gestion de ces risques.

C'est donc dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation que l'OOAS envisage de lancer une consultation en vue de s'attacher les services d'un cabinet chargé de lui réaliser sa cartographie des risques.

Les présents termes de référence précisent les objectifs et les conditions de réalisation de cette mission.

---

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, La Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

## **II. OBJECTIF DE LA MISSION**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif général de la mission est de réaliser la cartographie des risques afin de disposer d'un état des lieux global des vulnérabilités existant dans l'Organisation et d'en proposer non seulement les mesures de prévention mais aussi celles d'atténuation ou de gestion.

En effet, il s'agira d'identifier les risques qui pourraient entraver la réalisation efficace et efficiente des activités, des objectifs, des buts et de la mission de l'Organisation, de représenter de façon graphique la hiérarchie des risques pour une compréhension rapide et efficace des situations dangereuses, de les analyser et de proposer un dispositif efficace pour leur prévention et en cas de survenance, un mécanisme d'atténuation ou de gestion de leurs impacts.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

L'OOAS, à travers la cartographie des risques, vise les objectifs spécifiques ci-après :

- Identifier de façon approfondie, à partir de sources à la fois internes et externes, les risques qui peuvent affecter la capacité de l'Institution à atteindre ses objectifs.
- Procéder à l'analyse des risques identifiés par rapport à leurs conséquences.
- Développer une approche appropriée de gestion des risques pour pouvoir identifier les activités de contrôle nécessaires pour atténuer ces risques et atteindre avec efficacité et efficience les objectifs de l'Organisation et de contrôle interne.

## **III. TACHES DU CABINET**

Le Cabinet aura pour rôle de réaliser la cartographie des risques et de mettre en place un système de gestion des risques qui auront été identifiés. En d'autres termes, il va appuyer l'OOAS dans son ambition de disposer d'un état des lieux global de ses vulnérabilités dans un périmètre défini représenté graphiquement. Spécifiquement, l'intervention du Cabinets de Consultants permettra une analyse globale des risques de façon à garantir :

- soit l'atteinte des objectifs, des résultats et la pérennité de l'OOAS (risques-organisation) ;
- soit l'atteinte des objectifs des différents projets conduits par l'OOAS en termes de délais, de coût et de sécurité avant et pendant leur exécution (risques-projets) ;
- soit la sécurité et la performance des processus à tous les niveaux.

A ce titre, il aura à réaliser les tâches suivantes:

- identification des risques à cartographier :
  - Effectuer une revue de la base de risques éventuels déjà identifiés par l'OOAS ;
  - Mettre à jour la base de risques existants en y intégrant les risques nouveaux non encore identifiés ;
- Evaluation des risques - hiérarchisation des risques
  - Evaluer, en collaboration avec l'équipe de l'OOAS ou le comité de pilotage, les risques bruts et les risques résiduels ;

- Hiérarchiser les risques et proposer la cartographie des risques de l'OOAS ;
- Assister l'équipe de l'OOAS dans la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour la prévention et la gestion des risques et proposer les outils de pilotage de la cartographie des risques
- Rédiger un rapport détaillé provisoire et un rapport définitif après les amendements de l'OOAS sur le rapport provisoire.

Le Cabinet de Consultants sera chargé de conduire tout le processus, en collaboration avec l'équipe de pilotage de l'OOAS, en vue d'atteindre les résultats attendus et énumérés ci-dessous.

#### **IV. RESULTATS ATTENDUS**

Les différents risques réels et potentiels encourus par l'OOAS dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités sont identifiés et hiérarchisés.

Une cartographie dynamique des risques, à même d'être mise à jour (actualisable) par les acteurs eux-mêmes, est élaborée.

Un plan d'actions intégré pour la prévention et la gestion des risques identifiés est défini.

Des outils de pilotage de la cartographie des risques sont développés

Les acteurs clés de l'OOAS sont orientés (ou formés) sur le pilotage de la cartographie, y compris sur sa mise en à jour périodique.

#### **V. LIVRABLES**

A l'issue de ses interventions, le Cabinet devra fournir à l'OOAS :

- un rapport détaillé sur le déroulement de la Mission ;
- la cartographie des risques de l'OOAS ;
- un mécanisme de prévention et gestion des risques identifiés incluant les activités de contrôles à exécuter ;
- le support numérique de la cartographie des risques actualisable.

#### **VI. METHODE ET OUTILS**

Le Cabinet retenu sur la base de sa qualification satisfaisant aux conditions du Code de Passation des Marchés de la CEDEAO, procédera à une revue documentaire, à la conception des outils appropriés et à la réalisation des travaux au siège de l'OOAS basé à Bobo-Dioulasso.

Il y aura une réunion de cadrage au siège de l'OOAS pour la validation de la méthode de travail et des outils ainsi que des modalités de conduite de la mission.

Au terme des travaux, un rapport préliminaire sera soumis à l'OOAS pour ses inputs et observations dont tiendra compte le Cabinet pour rédiger le rapport final complet comportant également les activités de prévention, d'atténuation et de gestion des risques identifiés.

Avant la remise à l'OOAS du rapport final une séance de restitution de la mission se fera aux responsables et acteurs clés de l'OOAS aura lieu et dont la date de tenue sera retenue de commun accord.

Une formation ou orientation des acteurs clés sur la prévention et la gestion des risques et sur l'actualisation de la cartographie aura lieu.

## **VII. PROFIL DU CABINET**

Cette mission sera confiée à un Cabinet disposant des compétences avérées dans le domaine de l'évaluation des risques et de l'audit institutionnel et organisationnel. Il devra notamment disposer de :

- Une expérience avérée en matière d'évaluation et de gestion de risques, notamment d'une organisation ou institution ou structure internationale
- une bonne connaissance du secteur de la santé en Afrique. La connaissance des activités de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé serait un atout ;
- une expérience dans la mise en place d'un système de contrôle interne et du management des risques ;
- une équipe d'intervention disposant d'une expérience avérée dans le domaine de l'élaboration de la cartographie des risques et de la mise en place de système de contrôle interne ;
- une bonne expérience en évaluation ou audit dans le secteur de la santé serait un atout.

## **VIII. PERSONNEL DU CABINET**

Le cabinet devra utiliser un personnel qualifié comprenant au moins :

- Un(e) Expert-comptable diplômé, Directeur de mission (BAC + 8), ayant au moins 10 ans d'expérience dont au moins 3 dans le secteur de la santé en Afrique.
- Un(e) spécialiste comptable de haut niveau (BAC + 5), ayant au moins 8 ans d'expérience dont au moins 2 dans le secteur de la Santé en Afrique
- Un(e) Expert(e), spécialiste en management des organisations (BAC+5) ayant des notions poussées en gestion des ressources humaines avec 10 ans d'expérience professionnelles dont au moins 3 dans le secteur public en Afrique ou dans une institution sous régionale ;
- Un(e) Expert(e) en Santé publique, (BAC + 5), ayant au moins 10 ans d'expérience avec une très bonne connaissance du secteur de la Santé en Afrique de l'Ouest (au moins 3 ans) ;
- Des assistants en ressources humaines et des informaticiens.

## **IX. DUREE DE LA MISSION (A METTRE EN DERNIERE POSITION)**

La mission s'effectuera dans les locaux de l'OOAS, situés à Bobo Dioulasso, au Burkina Faso, siège de l'OOAS et couvrira l'ensemble des entités y compris les antennes éventuelles dans différents Pays. Sa durée contractuelle sera de 90 jours travaillés.

Un chronogramme prévisionnel détaillé sera proposé dans l'offre technique du Cabinet.

## **X. FINANCEMENT**

Le financement de la mission se fera sur le budget 2018 du Projet SRHAY de l'OOAS financé par les Pays-Bas sur la ligne W40001904004 et conformément aux procédures de la CEDEAO.